

**Label « Bienvenue en France »**  
Lettre d'engagement de l'établissement

Nom de l'Etablissement	<input type="text"/>
Sigle	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Mail	<input type="text"/>

Je, soussigné     
en ma qualité de chef d'établissement déclare :

- Avoir pris connaissance des indicateurs et du processus de labellisation, tels que décrits dans le présent document et ses annexes ;
- Accepter les engagements et obligations définies dans le présent document, et notamment l'engagement de sincérité et d'authenticité des informations et documents à produire ;
- Accepter les conditions, calendriers, durées et coûts induits par la labellisation.

Je désigne comme responsable de la démarche du Label « Bienvenue en France » au sein de l'établissement :

**Coordonnées du (de la) responsable du Label**

Prénom	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Titre de la fonction	<input type="text"/>
Adresse postale	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Tampon et signature du Chef d'Etablissement

## **ANNEXE 1 : Présentation générale du Label « Bienvenue en France »**

- \* La qualité de l'accueil des étudiants internationaux est un enjeu fondamental pour l'internationalisation et l'attractivité de notre enseignement supérieur.
- \* Le Label « Bienvenue en France » est délivré par Campus France aux établissements d'enseignement supérieur désirant rendre visible les efforts faits pour améliorer l'accueil des étudiants internationaux.
- \* Le Label « Bienvenue en France » s'insère dans une démarche qualité globale des établissements, au sein de laquelle il trouve sa place comme outil de mesure, de description et de valorisation de leurs dispositifs et de leurs actions dédiées aux étudiants internationaux.
- \* Le Label « Bienvenue en France » est utilisé pour la communication et la promotion des établissements, en direction d'un public d'étudiants internationaux de plus en plus exigeant sur les questions d'accueil.
- \* Le Label « Bienvenue en France » fait l'objet d'une animation, d'un partage et d'une diffusion des bonnes pratiques avec l'ensemble des établissements français d'enseignement supérieur, lors d'événements et par des publications dédiées.
- \* La durée de validité du Label « Bienvenue en France » est de 4 années, à compter de la date de délivrance.
- \* En 2019, année de mise en place du dispositif, le Label « Bienvenue en France » est délivré par Campus France sur la base d'une autoévaluation en ligne des établissements candidats, accompagnée d'un dossier de preuves. En année 2, des visites d'établissements sont effectuées par des experts. A l'issue de ces visites, le Label « Bienvenue en France » est confirmé jusqu'au terme de la quatrième année ou réévalué par une commission indépendante nommée en accord avec les conférences d'établissements.
- \* Les indicateurs choisis pour le Label « Bienvenue en France » s'appuient sur les observations recueillies par consultation des étudiants internationaux eux-mêmes, des établissements et de leurs conférences, des postes diplomatiques et des Espaces Campus France, des partenaires et des tutelles de l'agence.
- \* Tous les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés se reconnaissant dans la démarche et la structure de labellisation proposées sont éligibles.  
Les établissements publics d'enseignement supérieur sont éligibles sous réserve d'être déclaré auprès du Rectorat et d'avoir la personnalité morale.  
Les établissements privés, outre le fait d'être déclaré auprès du Rectorat comme établissement d'enseignement supérieur et d'avoir la personnalité morale, devront délivrer sur le territoire français au moins un diplôme reconnu/visé/contrôlé par l'Etat.  
Les candidatures des établissements qui ne répondent pas à ce critère sont analysées, au cas par cas, par la commission indépendante nommée en accord avec les conférences d'établissements.
- \* Une circulaire du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, publiée courant 2019, instaurera officiellement le Label « Bienvenue en France ».

## **ANNEXE 2 : Processus de labellisation**

Le processus de labellisation repose en année 1, année de mise en place du Label « Bienvenue en France », sur une autoévaluation en ligne par l'établissement, suivant les champs et indicateurs définis pour le Label « Bienvenue en France ». Pour ce faire, Campus France met à disposition des établissements un outil de candidature en ligne qui permet de renseigner les indicateurs et d'adjoindre des documents sous forme d'un dossier de preuves en appui au formulaire.

Une synthèse et une analyse des réponses de l'établissement sont faites par Campus France, au besoin après un ou plusieurs échanges avec l'établissement si des points restent à éclaircir.

Au terme de ce processus, Campus France délivre le Label « Bienvenue en France » pour une première année expérimentale, ou au besoin suggère des points d'évolution à l'établissement dont les réponses semblent insuffisantes.

La délivrance se fait sous la forme d'un envoi du logo en version numérique et d'une attestation valable pour une année. Le logo et l'attestation mentionnent le degré de labellisation atteint par l'établissement.

En année 2, des visites d'établissements sont effectuées par des experts. A l'issue de ces visites, le Label « Bienvenue en France » est confirmé jusqu'au terme de la quatrième année ou réévalué par une commission indépendante nommée en accord avec les conférences d'établissements.

L'établissement est libre, dès l'année suivante, de demander une labellisation de niveau supérieur, pour tenir compte du développement ou de l'amélioration de ses dispositifs. En cas d'attribution d'un niveau supérieur, une nouvelle période de quatre ans s'ouvre.

### **Étapes du processus de labellisation**

#### **Les étapes de la candidature au Label « Bienvenue en France »**

##### **Etape 1 - Engagement de l'établissement dans la démarche de labellisation**

1. L'établissement se connecte sur la page Label « Bienvenue en France » du site internet de Campus France. Il télécharge le document vierge à remplir et à signer « LETTRE D'ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT ». Il désigne en son sein le responsable du Label « Bienvenue en France »

<https://www.campusfrance.org/fr/le-label-bienvenue-en-france>

2. Le responsable du Label « Bienvenue en France » de l'établissement crée un compte UNIQUE pour l'établissement sur l'application de candidature à laquelle il a accès via le Bouton « Candidater » sur la page du site de Campus France consacrée au Label « Bienvenue en France ».

3. Le responsable du Label complète la « Fiche établissement » sur la plateforme du Label « Bienvenue en France ». Il dépose, en version PDF, sur la plateforme de candidature, la « LETTRE D'ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT » visée et signée par le Chef d'établissement.

4. Campus France vérifie l'éligibilité de l'établissement.

5. Campus France ouvre les droits d'accès à la plateforme de candidature et en informe l'établissement par mail.

## **Etape 2 - Autoévaluation de l'établissement**

1. L'établissement complète les indicateurs et joint les éléments de preuve.

Un dialogue se déroule entre l'établissement et Campus France en cas de doute ou de question.

2. L'établissement valide sa candidature.

## **Etape 3 - Évaluation de la candidature**

1. Campus France accuse réception de la candidature.

2. Campus France synthétise et analyse les réponses de l'établissement.

Un dialogue se déroule si nécessaire au moment de cette phase d'analyse.

## **Etape 4 - Délivrance et diffusion du Label « Bienvenue en France »**

1. Campus France, sur la base de l'autoévaluation effectuée par l'établissement, délivre à titre probatoire le Label « Bienvenue en France » pour une durée de validité d'une année et transmet le Logo et l'attestation à l'établissement.

Si les réponses sont de nature insuffisante pour délivrer le premier niveau de Label « Bienvenue en France », Campus France incite l'établissement à améliorer sa candidature. Dans le cas contraire, une notification de refus de labellisation lui est adressée.

2. Campus France souscrit à ses engagements de promotion de l'établissement labellisé (cf ANNEXE 4).

3. En année 2, l'établissement fait l'objet d'une visite et d'un rapport d'expertise. Sur cette base, une commission indépendante, nommée en accord avec les conférences d'établissements confirme l'attribution définitive du Label « Bienvenue en France » pour les années suivantes.

## **Etape 5 - Demande de labellisation de niveau supérieur**

1. Pour une demande par l'établissement d'une labellisation de niveau supérieur, le processus auquel il se soumet, est équivalent à la demande initiale. Il est basé sur une autoévaluation, suivie d'une visite de l'établissement et d'un rapport d'expertise. L'attribution définitive du niveau supérieur est validée par une commission indépendante, nommée en accord avec les conférences d'établissements.

## **ANNEXE 3 : Structure du Label « Bienvenue en France » et de ses indicateurs**

### **Structure**

Le Label « Bienvenue en France » décrit des dispositifs ou actions concrètes, directement en contact avec la réalité des étudiants internationaux. Il ne comporte aucun aspect d'évaluation de l'établissement en tant que tel, de ses formations, de sa stratégie, de son déploiement international.

Il permet à l'étudiant international de comprendre ce que l'établissement a mis en place pour garantir la qualité de son accueil.

Le niveau doctoral, de par sa spécificité et les dispositifs déjà existants, ne constitue pas la cible du Label « Bienvenue en France ». Toute action entreprise en direction de ce public pourra néanmoins être librement valorisée par l'établissement dans le cadre de sa réponse.

Cinq (5) champs décomposés en quatre (4) indicateurs sont définis. Certains indicateurs considérés comme les plus importants pour garantir un accueil immédiat de qualité, portent une mention « Welcome package ».

Trois paliers de labellisation tiendront compte du nombre d'indicateurs globalement remplis par l'établissement, et parmi ceux-ci du nombre d'indicateurs « Welcome package ». La qualité de réponse à chaque indicateur fera également l'objet d'une attention particulière.

La délivrance du Label « Bienvenue en France » se fera selon trois niveaux :

- Premier niveau : L'établissement satisfait à plus de 10 indicateurs renseignés, dont 8 du « Welcome package ».
- Deuxième niveau : L'établissement satisfait à plus de 15 indicateurs renseignés dont 12 du « Welcome package ».
- Troisième niveau : L'établissement satisfait à tous les indicateurs renseignés.

Le logo utilisable par l'établissement labellisé transcrit le niveau atteint.

### **Champs et Indicateurs**

#### **1. QUALITE ET ACCESSIBILITE DE L'INFORMATION**

##### **11. Mise en ligne d'un site plurilingue (indicateur Welcome Package)**

**Description :** Le site institutionnel de l'établissement est majoritairement traduit au moins en anglais, pour les pages relatives à la vie étudiante et à l'offre de formation. À défaut, l'établissement possède un site spécifique pour les

étudiants internationaux, également traduit au moins en anglais.

## 12. Présentation claire de l'offre de formation et des diplômes (indicateur Welcome Package)

**Description :** Les enseignements délivrés font l'objet d'une description claire et sincère. Il en va de même quant à la nature juridique des diplômes délivrés, leur potentielle ouverture sur des poursuites d'études ou leur reconnaissance professionnelle.

## 13. Dématérialisation des procédures de candidature et d'administration tout au long du séjour (indicateur Welcome Package)

**Description :** L'établissement est connecté sur la plateforme Études en France, ou à défaut gère en ligne les candidatures des étudiants internationaux. Il développe un Bureau Virtuel permettant la création d'un espace personnel de l'étudiant, et la e-administration de son séjour d'études (certificats de scolarité et relevés de notes, entre autres).

## 14. Accessibilité des outils numériques

**Description :** L'établissement possède un réseau wifi couvrant la majorité de ses salles d'enseignement, bibliothèques et lieux de vie. Des salles d'accès informatiques sont ouvertes aux étudiants ne possédant pas d'ordinateur portable. Des solutions de numérisation et d'impression sont proposées dans ces salles ou en réseau.

## 2. QUALITE ET ACCESSIBILITE DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL

### 21. Guichet multiservice d'accueil (indicateur Welcome Package)

**Description :** L'établissement participe à un guichet multiservice de site, ou à défaut développe un dispositif propre, en lien avec les partenaires locaux (Préfecture, OFII, CROUS, Action logement, CPAM, services de santé universitaire, et de médecine préventive, CAF, SNCF et opérateurs locaux de transport, ...).

### 22. Livret d'accueil (indicateur Welcome Package)

**Description :** L'établissement met un livret d'accueil complet à disposition des étudiants internationaux, avec présentation du territoire, de l'environnement d'études et des offres culturelles et sportives, un calendrier de la vie de

campus, un détail des services courants. Ce livret est traduit au moins en anglais et est envoyé à l'étudiant avant son départ ou à son arrivée en France.

### **23. Produits d'accueil (indicateur Welcome Package)**

**Description :** L'établissement met en place des produits, gratuits et/ou payants, pouvant améliorer l'accueil des étudiants ou accélérer leur intégration (cours intensif de FLE, accueil à l'aéroport ou à la gare, partenariats bancaires, partenariats culturels, transports, entre autres). L'établissement peut aussi proposer ces services via un opérateur externe. A minima, l'établissement propose à l'étudiant un ticket de transport gratuit pour les premières 48h, et si possible pour la première semaine.

### **24. Événements de rentrée et d'inclusion (indicateur Welcome Package)**

**Description :** L'établissement organise des réunions d'accueil et événements d'intégration pour les étudiants internationaux, si possible sous forme de véritables semaines d'intégration impliquant toute la communauté.

## **3. ACCESSIBILITE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNEMENTS**

### **31. Offre de cours en anglais**

**Description :** L'établissement développe et valorise une offre de formation en anglais, dédiée à l'ensemble des étudiants ou spécifique aux étudiants internationaux. Cette offre est régulièrement mise à jour dans le catalogue des formations en anglais « Taught in English » de Campus France.

### **32. Offre de formations préparatoires et de suivi méthodologique**

**Description :** L'établissement mobilise le numérique pour constituer une offre de préparation à certaines de ses formations diplômantes, ou de suivi méthodologique durant ces mêmes formations. Il construit également une offre présentielle de préparation ou de suivi.

### **33. Développement d'un espace numérique**

**Description :** L'établissement mobilise le numérique pour que les enseignants puissent mettre leurs cours et/ou leurs documents de cours en ligne. Les étudiants peuvent interagir à distance avec leurs enseignants. Une offre de ressources en ligne est également accessible, notamment documentaire ou cours de langues.

#### 34. Offre de FLE (indicateur Welcome Package)

**Description :** L'établissement propose aux étudiants internationaux des formations de Français langue étrangère dispensées au sein d'un centre de FLE labellisé par le CIEP, ou membre de l'ADCUEFE. A défaut, les enseignements sont contractualisés avec un établissement labellisé ou membre de l'ADCUEFE sur le même site ou assurés par des vacataires.

#### 4. LOGEMENT ET QUALITE DE LA VIE DE CAMPUS

##### 5. Service international et/ou d'accueil dédié aux étudiants internationaux dotés de personnels multilingue (indicateur Welcome Package)

**Description :** L'établissement possède un service de relations internationales et/ou un service d'accueil des étudiants internationaux. Le personnel est capable de les accueillir au moins en anglais. Les contacts téléphoniques et électroniques pour recevoir les questions des étudiants internationaux sont clairement identifiés, et le service s'engage à répondre rapidement à leurs sollicitations.

##### 6. Offre de logements (indicateur Welcome Package)

**Description :** L'établissement possède un service ou au moins une cellule dédiée à la question du logement. Il entretient un réseau de partenaires locaux (bailleurs publics et privés, associations, régies...). Il intègre éventuellement une offre d'annonces à son site Internet. Il flèche une part significative de logements CROUS qui lui sont réservés à destination des étudiants internationaux UE et hors UE.

##### 7. Mobilisation des étudiants et valorisation des étudiants étrangers (indicateur Welcome Package)

**Description :** L'établissement développe une plateforme numérique de mise en relation entre ses étudiants et les nouveaux arrivants, et valorise les « buddy system » existants. Il travaille avec les associations étudiantes pour structurer des actions d'accueil et de parrainage. L'engagement auprès des étudiants internationaux peut faire l'objet d'une obtention de crédits européens (ECTS). L'établissement valorise tout au long de l'année la multiculturalité de la communauté étudiante, en organisant des événements culturels, sportifs ou festifs permettant de la mettre en lumière. Des actions de sensibilisation de la communauté sont conduites, et des appels à projet destinés aux associations étudiantes sont proposés.



**8. Référents étudiants internationaux (indicateur Welcome Package)**

**Description :** L'établissement désigne au moins un « référent étudiants internationaux » au sein de chacune de ses composantes. Ces référents, administratifs et/ou enseignants, sont identifiables et accessibles pour les étudiants étrangers au quotidien, et s'engagent à répondre rapidement à leurs sollicitations. Par ailleurs, l'établissement garantit l'accès à un(e) assistant(e) sociale et à un(e) psychologue si nécessaire.

**9. Qualité de suivi post-diplômant**

**51. Accompagnement vers l'emploi (indicateur Welcome Package)**

**Description :** Dans le cadre des dispositifs qu'il développe, l'établissement met les étudiants internationaux en lien avec les acteurs socioéconomiques de son territoire et promeut leur accès aux stages ou aux emplois étudiants. Un programme de « jeunes ambassadeurs » peut être construit, impliquant les mêmes acteurs.

**52. Accompagnement vers l'entrepreneuriat**

**Description :** L'établissement intègre les étudiants internationaux dans les dispositifs de formation et d'aide à l'entrepreneuriat, et, si disponibles, les appuie pour intégrer des dispositifs d'incubation propre à l'établissement ou au site.

**53. Animation d'un réseau d'ancien étudiants étrangers**

**Description :** L'établissement possède *a minima* un profil à jour dans la plateforme France Alumni. Il intègre également les étudiants internationaux dans son propre réseau d'anciens, animé par des activités virtuelles ou en présentiel.

**54. Mise en place d'un suivi statistique et qualitatif des étudiants internationaux inscrits, incluant les questions de réussite**

**Description :** L'établissement est structuré pour répondre aux enquêtes statistiques ou qualitatives du MESRI et de Campus France s'agissant des étudiants internationaux qu'il accueille, et met en place un suivi post-diplômant de la trajectoire de ces étudiants.

## **ANNEXE 4 : Engagements mutuels**

### **Engagements de Campus France**

L'agence Campus France s'engage à recevoir et traiter l'ensemble des demandes de labellisation des établissements d'enseignement supérieur.

Campus France s'engage à maintenir la confidentialité des échanges avec l'établissement lors du processus de labellisation.

Campus France s'engage à suivre les avis des experts et de la commission indépendante de confirmation du Label en année 2, et à réévaluer si nécessaire l'octroi du Label « Bienvenue en France » en fonction de ces avis.

Sauf anonymisation, les réponses au formulaire ne pourront ultérieurement pas être diffusées par l'agence Campus France sans l'accord de l'établissement.

En relation constante avec l'établissement, les postes et les Espaces Campus France, ses partenaires et ses tutelles, l'agence assure la promotion du Label « Bienvenue en France » et des établissements l'ayant obtenu, notamment mais non exclusivement par :

**1 - Intégration du logo du Label « Bienvenue en France » sur la plateforme Études en France** pour une visibilité directe auprès étudiants internationaux lors qu'ils candidatent.

**2 - Inclusion dans une liste d'établissements labellisés transmise aux postes** et aux 260 espaces et antennes Campus France, dans 126 pays. Cette liste est également valorisée auprès des partenaires de Campus France, notamment les entreprises ou gouvernements étrangers finançant des programmes de mobilité.

**3 - Présentation des dispositifs et actions d'accueil de l'établissement sur une page dédiée du site international Campus France**, en français et en anglais, relayée sur les 80 sites locaux du réseau Campus France, en 30 langues.

**4 - Intégration du logo du Label « Bienvenue en France » sur les pages des catalogues de formation concernant l'établissement** (catalogues LMD, Taught in English, Sujets de thèse, séjours courts), relayés sur les 80 sites locaux du réseau Campus France, en 30 langues.

**5 - Mise en place de filtres spécifiques sur ces catalogues**, pour faciliter l'accès à l'information sur les établissements labellisés.

**6 - Création et mise en ligne d'une fiche accueil spécifique, présentant les dispositifs et actions d'accueil de l'établissement**, téléchargeable en version PDF et imprimable en français et en anglais, et relayée sur les 80 sites locaux du réseau Campus France, en 30 langues.

**7 - Indication des établissements labellisés sur une carte interactive des régions et sur les fiches villes** mises en ligne sur le site international de Campus France, téléchargeables en format pdf, en français et en anglais, et relayées sur

les 80 sites locaux du réseau Campus France, en 30 langues.

**8 - Utilisation par l'établissement du logo du Label « Bienvenue en France » sur ses propres supports papiers et électroniques** durant toute la durée de validité du Label « Bienvenue en France ».

**9 - Envoi à l'établissement d'une liste de contacts dans les espaces et antennes Campus France à l'étranger.**

**10 - Valorisation des actions d'insertion professionnelle et d'aide à l'entrepreneuriat de l'établissement** sur le site France Alumni (plateforme internationale et plateformes locales) et ses 270 000 membres.

## Engagements de l'établissement

L'établissement s'engage à répondre de manière sincère aux questions posées pour chacun des indicateurs, et garantit l'authenticité des données et documents de preuves délivrés.

De manière plus particulière, l'établissement s'engage à délivrer une information sincère sur la nature et le niveau des diplômes qu'il délivre. Tout manquement important à cette obligation, qui ne ferait pas l'objet d'une correction après aller-retour avec Campus France, pourra conduire à un refus de délivrance du Label « Bienvenue en France », ou à un retrait de celui-ci.

L'établissement s'engage à maintenir la confidentialité des échanges avec Campus France lors du processus de labellisation. Il s'engage à une même confidentialité dans ses échanges avec les experts intervenant en année 2.

## Coût et facturation de la labellisation

Pour les établissements membres du Forum Campus France, le coût de la labellisation est calculé à la date de sa candidature en fonction du budget de fonctionnement (hors personnel, charges d'amortissement) de l'établissement de l'année N-1 à la candidature.

Tarif1 - 2500 euros TTC / an pour les établissements au budget de fonctionnement (hors personnel, charges d'amortissement) inférieur à 5 M€.

Tarif 2 - 3500 euros TTC / an pour les établissements au budget de fonctionnement (hors personnel, charges d'amortissement) supérieur à 5 M€.

Tarif 3 - Pour les établissements non membres du Forum Campus France, le coût de labellisation est de 5000 euros TTC / an.

La validité du Label « Bienvenue en France » est d'une durée de 4 années à compter de son attribution.

La facturation intervient selon le calendrier suivant :

### Facturation initiale correspondant au dépôt de la candidature :

Date du dépôt de la candidature sur la plateforme.

Montant à acquitter selon les délais réglementaires en application des dispositions du décret n° 2013-269 du 30 mars

2013.

NB : Les établissements publics doivent préalablement émettre un engagement et communiquer à Campus France le numéro d'engagement pour l'édition de la facture.

**Facturation des années suivantes correspondant à l'entretien du Label « Bienvenue en France » :**

Date : émission de la facture en septembre des années N+1, N+2, N+3.

Montant à acquitter selon les délais réglementaires en application des dispositions du décret n° 2013-269 du 30 mars 2013.

NB : Les établissements publics doivent préalablement émettre un engagement et communiquer à Campus France le numéro d'engagement pour l'édition de la facture.

**Durée de la labellisation et conditions de résiliation**

La labellisation est renouvelable par tacite reconduction à la fin de l'année civile pour une durée maximale de 3 années suivant l'année d'octroi du Label « Bienvenue en France ».

Toute demande de résiliation doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception un mois avant la période de facturation prévue (septembre des années N+1, N+2, N+3).

Passé ce délai, l'établissement devra s'acquitter de la totalité du règlement de l'année suivante.